

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 45  
N° identifiant 2022-0164

**Titre** Demande de subvention à l'Agence nationale du sport (ANS) dans le cadre du Programme des 5 000 équipements sportifs de Proximité

Rapporteur(s) M. Maxime PÉDEBOSCQ  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement et rayonnement local
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Sports
------------------	---

Annoncé par le Président de la République le 14 octobre 2021, le Programme des équipements sportifs de proximité vise à accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024. Une enveloppe de 200 millions d'euros sur la période 2022-2024 (avec un objectif de 96 millions pour l'année civile 2022) a ainsi été mise en place pour ce programme dont le déploiement a été confié à l'Agence nationale du sport (ANS).

À destination des collectivités et des associations à vocation sportive, le programme finance des projets situés en territoires carencés (urbains ou ruraux) et contribue ainsi à l'action de l'Agence en matière de correction des inégalités sociales et territoriales. Elle est destinée à financer la création d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

L'ANS a signé des conventions-cadre de partenariats avec certaines fédérations et notamment la fédération française de basketball. L'objectif annoncé est la création de 500 terrains de basket 3x3 d'ici 2024.

Grand Poitiers mène une politique ambitieuse de développement du Basketball 3x3 afin d'en faire un véritable marqueur du territoire et la ville de Poitiers s'est associée à cette dynamique souhaitant notamment favoriser sa pratique dans les quartiers. La création de deux terrains de basket 3x3 extérieur au sein du complexe sportif d'Aliénor d'Aquitaine en lieu et place d'une aire de lancer de poids est inscrite dans le cadre du Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022-2028. Le complexe se trouve dans le quartier des Couronneries - référencé Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) - à proximité immédiate du Lycée Aliénor d'Aquitaine et de la maison de Quartier. Pour information, La totalité du plateau de tennis comprenant ce nouvel équipement sera couvert à terme par une ombrière dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) portée par Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses en € Hors taxe (HT)		Recettes en € HT	
<u>Travaux :</u>			
<u>Plateforme en enrobé :</u>			
• Décaissement des terres végétales 450 m <sup>3</sup>	48 190		
• Remblai calcaire		Agence nationale du sport (ANS)	47 700
• Finition enrobé 0/6			11 925
<u>Tracés sportifs :</u>	1 940		
<u>Peinture :</u>	4 474	Autofinancement	
<u>Achat de matériel : deux buts de basket sur fourreau</u>	5 021		
<b>Total</b>	<b>59 625</b>	<b>Total</b>	<b>59 625</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- de solliciter une subvention auprès de l'ANS dans le cadre du Programme des 5000 équipements sportifs de proximité
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation
- d'imputer la recette à l'opération «4600» article 1311 du budget Principal.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.5
Nomenclature Préfecture	Autres actes de gestion du domaine public